

La banqueroute de François Étienne Cugnet, 1742

III- La Régie des Forges par l'État (3)

Cameron Nish

Volume 42, numéro 3, octobre–décembre 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003390ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003390ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Nish, C. (1966). La banqueroute de François Étienne Cugnet, 1742 : III- La Régie des Forges par l'État (3). *L'Actualité économique*, 42(3), 704–727.
<https://doi.org/10.7202/1003390ar>

La banqueroute de François Etienne Cugnet, 1742

III- La Régie des Forges par l'Etat (3)¹

Frais de chemin

Payé à quatre Sauvages qui ont été employez à faire le chemin de la pionnière cy	3 #."
Audits idem pour le même ouvrage	".15.
Aux Amels freres pour trois journées idem	4.10.
A deux hommes qui ont été employés à faire le chemin de la piniere	6."
A Julien Thomas pour une journée $\frac{1}{2}$ qu'il a été employé audits chemins à 30 ^s par jour	2.5.
A Chevalier Lamirande pour deux journées idem	3."
A L. Tortocheaux pour deux journées qu'il a été employé aud. chemins à raison de 30 ^s par jour	3."
A Jacques Dunevert pour un mois de ses gages à compter du treize novembre jusqu'au treize décembre	30 #."
Audit pour neuf journées qu'il a été employé à raison de 30 ^s par jour	13.10.
Audit pour deux mois quatre jours qu'il a été employé auxdits chemins depuis le 5 janvier jusqu'au troisieme mars à raison de 20 # par mois	44."
Audit pour un mois idem à compter du 5e mars jusqu'au 5 avril	20."

1. Suite du document reproduit dans le numéro de juillet-septembre 1966 de cette revue, pages 391 à 422.

LA BANQUEROUTE DE FRANÇOIS ÉTIENNE CUGNET, 1742

Pour un mois idem audit	30."	227.15
Pour 63 journées ½ idem audit depuis le dit tems jusqu'à la fin de juin à raison de 30 ^s par jour	90.5.	
A François Chaillé pour 43 jours et demye qu'il a été employé auxdits chemins pendant le mois de décembre à raison de 30 ^s par jour		65.5.
A Louis Oulle pour deux journées qu'il a été employé auxdits chemins à 30 ^s par jour cy		3."
A Duval journallier pour 16 journées qu'il a été employé auxdits chemins à rai- son de 30 ^s par jour	24#.	
Au même pour un mois de ses gages à compter du neuf ^e decembre jusqu'au neuf janvier à raison de 30# par mois	30.	54."
A Labecasse journallier pour vingt jours qu'il a été employé à faire les chemins de la mine à 30# par mois		20."
A Bruneau pour cinq journées qu'il a été em- ployé aux chemins de la mine à raison de 30 ^s par jour		7.10.
A Tallon et ses deux fils pour 72 jour- nées à chacun qu'ils ont été employé à faire les chemins de la vente des jeunes Aubry depuis le vingt-cinq avril jusqu'au 29 juin à 3# par jour	216#."	
Audit pour un mois de gages de son fils pour faire les chemins	20."	236."
A Gilbert Bridon pour une journée qu'il a été em- ployé à faire le chemin de la mine		1.10
A Aubry fils pour un mois dix jours qu'il a été employé à faire les chemins des ventes de la ville à rai- son de 20# par mois		26.6.8.
A Errard pour une journée qu'il a été employé auxdits chemins		1.10."
A François Boisvert pour soixante une journées qu'il a été employé pendant les		

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

mois d'avril, may et juin à faire les chemins de la mine et de l'étang à raison de 30 ^s par jour	91 # 10 ^s	96."."
Audit pour neuf journées de son fils idem à 10 ^s	4.10.	
Payé à Charles Lagrave pour deux journées qu'il a été employé aux chemins de la mine à 30 ^s par jour		3."."
A Ignace Baron pour une journée idem à 30 ^s		1.10."."
A Antoine Bergeron pour huit journées idem à 30 ^s		12."."
A Joseph pour six journées et demie idem qu'il a été employé à faire ledit chemin à 30 ^s par jour		9.15"."
A Louis Pombert pour trois journées qu'il a été employé auxdits chemins à raison de 40 ^s par jour	6 # ."	34.10."."
Au même pour 19 journées idem à 30 ^s idem	28.10.	
A Joseph Baudouin pour trois journées et demie qu'il a été employé à faire le che- min du rapide à 30 ^s par jour	5 # 5 ^s	
Au même pour un pont qu'il a fait avec Rouleau sur le chemin de la mine	7.10.	
Audit pour cinq journées qu'il a été employé à faire le chemin de l'étang à 30 ^s par jour	7.10	20.5"."
A Duval journalier pour deux mois de ses gages à travailler au chemin de la vente des Aubry à 30 # par mois	60 #	78."."
Audit pour douze journées idem à 30 ^s (sic) par mois	18.	
A Tallon pour une journée et demie qu'il a travaillé au chemin de la ville à 30 ^s par jour	2 # 5."."	
Pour une journée et demie idem à son fils à 15 ^s par jour	1.2.6.	

Pour trois journées qu'il a travaillé avec ses fils au chemin de la vente des Aubry sur celluy de la ville à raison de 30 ^s par		
jour	9." ^{."}	12.7.6.
Payé à Desjarlais pour deux journées qu'il a travaillé avec trois harnois à faire le chemin de la mine à raison de 30 ^s par jour pour chaque harnois	9#..	21
Au même pour six journées employées aux chemins de l'Etang à 40 ^s par jour	12." ^{."}	
A Berry pour sept journées qu'il a travaillé aux dits chemins des ventes, sur celui de la ville à 30 ^s par jour		10.10." ^{."}
A Joseph Lamirande pour cinq journées et demie qu'il a été employé à faire le chemin de l'Etang à 40 ^s		11." ^{."}
A Pombert pour deux journées qu'il a travaillé au chemin de la mine à 30 ^s par jour, cy		3." ^{."}
A Michel Barrabé pour trois journées qu'il a été employé à réparer les chemins du Rapide à raison de 35 ^s par jour		5.5." ^{."}
A Chaudron pour huit journées qu'il a été employé à réparer les chemins de la ville à raison de 30 ^s par jour		12." ^{."}
A Guillaume Lafleur pour douze journées qu'il a été employé à faire les chemins de la ville et du Rapide à raison de 30 ^s par jour		18." ^{."}
A Roulleau pour onze journées et demie qu'il a été employé à faire les chemins de la mine, et de la ville à raison de 30 ^s par jour		16.15." ^{."}
A Antoine Bloy pour 23 journées qu'il a été employé à réparer les chemins de la mine à raison de 30 ^s par jour, cy		34.10." ^{."}
A Lesage freres pour 47 journées qu'ils ont été employez à faire les chemins et à feuiller les vieux fourneaux à raison de 30 ^s par jour		70.10." ^{."}

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A Roulleau pour un pont qu'il a fait avec Baudouin sur le chemin de la mine	70.10."
A Louis Dunevert pour 14 journées qu'il a été employé aux chemins de la vente de l'Etang et à celui de la ville à raison de 30 ^s par jour	21."."
A Cotté pour trois journées qu'il a été employé à faire les chemins de la vente des Aubry à 30 ^s par jour	4.10."
A Gervais Rognon pour neuf journées et demie qu'il a été employé à faire les chemins de la vente de Berry et à celui du Rapide à raison de 30 ^s par jour	14.5."
A Valcour pour dix journées dont neuf à faire le chemin du Rapide et une à faire ceux de la vente à Berry à raison de 30 ^s par jour	15."."
A Jacques Amel pour trois journées qu'il a été employé au même ouvrage à raison de 30 ^s par jour	4.10."
A Benoist Baudouin pour six journées idem à 30 ^s	9."."
A Bloy pour 23 journées qu'il a été employé à faire des ponts sur le chemin de la mine dans le mois de juin à raison de 30 ^s par jour	34.10."
A Pierre Jobet pour 14 journées qu'il a été employé à faire les chemins à raison de 30 ^s par jour	21."."
A Belmar pour trois journées (<i>sic</i>) qu'il a travaillé aux chemins de la vente à Berry à 30 ^s par jour	19.10."
Payé à Louis Oulle pour deux journées qu'il a été employé à réparer les chemin à 30 ^s par jour	3."."
	<hr/> <i>(sic)</i> <hr/>

Charroy de Mine

Payé à Laurens St Aman pour 13 pipes de mines qu'il a charroyé à raison de 30 ^s la pipe	19#10 ^s .
A Alexis Saint Germain pour 12 id à 30 ^s	18."
A Rivard pour 4 id à 30	6."
A Pierre Martin pour 1½ id à 30	2.5.
A Chevalier Lamirande pour 17½ à 30	26.5.
A Joseph Lemire pour 18 id à 30	16.10 (<i>sic</i>)

A Gonneville Lemire pour	18 id à 30	27."
A Pombert pour	14 id à 30	21."
A Desjarlais pour	29¼ id à 35	51.3.9 ^d
	<u>120 pipes ¼</u>	<u>187 # 13^s 9^d</u>

Achat
de Vivres et autres munitions.

De St Agnan randu au Cap de la Magdelaine Deux cent cinq minots et demie de bled à 3 # 5 ^s le minot		667 # 17 ^s 6 ^d
De La Novette Trente huit minots de bled à idem		123.10."
Du S. Lamorille Trois cent cinquante sept livres de lard à 9 ^s la L	160 # 13 ^s	166.13."
Pour les deux barils à 3 #	<u>6.</u>	
Du S. Cressé Cinquante quatre livres de lard à 10 ^s		27.""
Du nommé Cadet Boucher Cinquante livres de chandelle à 15 ^s cy	37 # 10 ^s .	
Cent cinquante une livre de suif pour les mouvemens des forges et fourneau à 10 ^s la L	<u>75.10</u>	(sic) ²
Du S. Amiot Cinquante une livre d'huile d'olives pour les soufflet à 21 ^s la L		53.11."
Du S. Brassard Deux harnois complets pour les cheveaux	47 #.	
Six dossieres pour idem à 3 # chacun	18.	
Un colé de cuir blanc pour reparer les harnois	9.	(sic) ²
Douzes longes pour attacher les che- vaux à 7 ^s piece	<u>4.4^s</u>	
De Langoumois Six cent briques pour reparer les poelles des forges à 3 # 10 ^s le %		21.""
Du S. Cressé Trente planches pour l'entourage des roues à 7 ^s pieces		10.10."

2. En blanc.

Cent vingt briques pour une arriere vonte de fourneau à 4#10 ^s le %	5.8."
De Lheureux Cent quatre vingt briques pour re- parer une arriere vonte du fourneau à 3#10 ^s le %	6.6."
De Champagne pour reparer les harnois	
Trois peaux de loup marin à 6#10 ^s piece	19#10.
Troix morceaux de peau idem pour	3.15
Trente livres de suif pour les mouve- ments des forges et fourneau à 10 ^s la L	15#
De Portugais Une paire de traits de vache marine	2.10."
De Polichiche sauvage Cinquante pelles qu'il a fourny pour le service des forges pour	13.10."
De Lionnais Une peau de caribou pour les souf- flets	5.""
De Jean Baptiste Baron Vingt deux avirons qu'il a fournny pour le service des forges pour	16#10 ^s .
Six perches	1.10.
De Champoux Deux canots de bois qu'il a fait pour le service des forges pour	38.""
Du S. (sic) Seizes paires de traits de vache ma- rine à 3# la paires	48.""
Des magasins du Roy de Montreal Un registre de quatre mains pour	9.""
Des magasins du Roy de Quebec Deux cent huit livres de bray gras à 20# le quintal	41#12 ^s
Deux barils vides à 30 ^s	30." (sic)
Deux cent livres de chandelle à 13 ^s	130."
Deux chandeliers de cuivre jaune à 40 ^s piece	4.""
Dix canifs de Paris à 10 ^s	5.""
Une livre quatre onces de cire d'Espa- gne à 6#	7.10."
Une livre de couperose pour	"3."
Dix sept chaudiere de cuivre rouges neuves pezant cinquante six livres à 40 ^s	112.1."

Treize idem réparées pezant 69 L à 20 ^s	69.""
Soixante cinq livres et demie vieille chaudiere pour faire une tuyere à 10 ^s	33.""
Deux livres de coton filé à 40 ^s	4.""
Deux mil cinq cent cloux à couvrir à 14# le $\frac{00}{00}$	34.""
Huit mil cinq cent idem à plancher à 6#15 ^s	57.7.6.
Une piece de cordage neuf de deux pouces et demy de cinquante brasses pezant 75 L à 40# le quintal	30.""
Deux cent livres d'etoupe à 20# le quintal	40.""
Deux aunes d'ecarlatine bleue à 7# 10 ^s l'aune	15.""
Quatorze feuilles de fer blanc grand modele à 15 ^s	10.10."
Seize feuilles de corne à 6 ^s piece	4.6."
Vingt trois livres et demie de ligne du banc à 60# le quintal	14.2."
Un porte mouchette avec ses mouchet- tes de cuivre jaune	4.""
Une livre de noix de galle	1.14."
Cinq mains de papier à lettre à 10 ^s	2.10."
Onze mains de papier à compte à 30 ^s	16.10."
Dix mains idem à estat à 17 ^s	8.10."
Douze mains idem au grand cornet à 14 ^s	8.8."
Dix mains idem à la Telliere à 12 ^s	6.""
Deux cent plumes à ecrire à 4#10 ^s le %	9.""
Une livre de poudre de bonis	"6."
Cinq registres de deux mains reliés en veaux à 7# piece	35.""
Un idem de quatre relié idem à	9.""
Cent cinquante une livres de suif à 10 ^s	75.10."
Cent soixante une livres de tole à 12 ^s	80.10."
Cinq livres de tabac du pays à 12 ^s	3."

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Cinquante aunes de toile de moly pour poches à 25 ^s l'aune	62.10	1243.18.6
Deux cent soixante douze livres de pain à 10# le qu ^{al}	27.4.	
Cent trente six livres de bœuf à 3 ^s 6 ^d la L	23.16.	
Vingt-quatre veltes trois pots une pinte d'eau de vie à 6# la veltes	149.5.	
Six pots de vin à 20 ^s	6."	
Soixante une livres huile d'olive à 30 ^s	91.10.	
Un quartier de veau	2."	
Deux langues de bœuf à 20 ^s	2."	
Trois bajoues à 25 ^s	3.15.	
Des magasins du Roy des Trois Rivieres		
Six milliers de cloux à couvrir à 14#		
le $\frac{00}{00}$	84#.	
Une rame de papier à estat non coupé	8.	
Vingt une veltes un pot et un quart d'eau de vie à 6# la veltes	127.17.6	
Deux cent dix livres de bray gras à 20# le quintal	42.""	352.11.6.
Une botte de ligne du banc pez ^t 6# à 12 ^s la L	3.12."	
Soixante livres de poudre à canon à 22 ^s 6 ^d	67.10."	
Quarante livres de plomb en grain à 8 ^s	16.""	
Six livres de tabac du pays à 12 ^s	3.12."	
Du S. de Tonnancourt.		
Deux mil cloux à broquette à 50 ^s		
le $\frac{00}{00}$	5#.""	
Vingt aunes un quart de toile de Mely à 45 ^s	45.11.3.	
Six minots de sel à 3# le minot	18.""	
Dix livres de sçavons à 15 ^s la livre	7.10."	

Dix aunes de toile de commun à 30 ^s	15."".	
Un demy minot de pois blanc à 4#		
le minot	2."".	
Une selle pour cheval	30."".	471.1.3.
Trois peaux de caribou à 6#	18."".	
Douze cent bottes de foin à 20#		
le % ^s	240."".	
Un cheval avec le collier et la bride ^s	90."".	
		<u>3512#15^s9^d</u>

Achapt de Chevaux

1 Cheval sans harnois acheté d'un habitant de la Ville Lorette cy	60#.
1 Idem avec son harnois neuf de la Veuve Gail- lard, cy	150.
1 Idem avec son harnois de la Chambre de Quebec	100.
1 Idem avec son harnois de Canada	100.
1 Idem sans harnois du R. Pere Julien Recolet des Trois Rivieres	100.
1 Idem du Sr Tonnancourt, sans harnois	90.
6 chevaux	<u>600#</u>

Achapt d'Avoine

De Mereaux	4 minots d'avoine à 20 ^s	4#."". ^d
De Galou	59	59."
De Cardin	26	26."
De Bourbeau	24	24."
De Lamotte	15	15."
De Gagnon de Becancourt	40 pour	39."". (sic)
De Trottié	50	50."
De Lemaitre	5½	5.10.
De lamotte	15	15."
De Bourbeau	18	18."
De Leblanc	39	39."

3. Il y a une note marginale se lisant comme suit : Double employ ces articles etant portés cy bas à l'achat du foin et des chevaux. Voir plus bas, « Achat de Foin. »

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

De Saint Cyr	49	49."
De Gaillon	46	46."
De Lamotte	15	15."
De Leblanc	87	87."
De Lacroix	20	20."
De Fournier	18	18."
De Brisebois	40	40."
De Gelina	8	8."
DAlexis Lassette	18	18."
De Baptiste Lacourse	2	2."
De Joseph Lesieur	6	6."
De Dupéron	74	74."
De Pierre Millet	25	25."
De St. Louis	38	38."
De Boutinville	8	8."
De La Croix	36	36."
De Dejarlais	2	2."
De Saintagnan	680	680."
Du même	100 à 22 ^s rendu aux forges	110."
	<u>1567 minots ½ pour</u>	<u>1576 # 10^s</u>

Bois de Chauffage

73 cordes ½	de Louis Dunevert
135 ½	de François Boisvert
168	de Lesage
29	de Dupont
38	de Bergeron
1	de Desorme
15	de Lemerle
9	de Cotté
4	de Gauchereau
15	de Bellegard
21	de Joachim
22	de Aubry lainé et Dussaut
30	d'Antoine Tousignant
12	de François Dubois
36	de Millot

15	de Joseph Le May	
6	de Michel Barabé	
20	de Joseph Baudouin	
18	de Michel Barabé	
4½	de Gervais Rognon	
3	de François Dufresne	
<hr/>		
900	cordes de bois de chauffage à 20 ^s	900#."
<hr/>		
	Payé à Lavigne pour cinq journées qu'il a esté employé à bucher du bois de chauffage à raison de 30 ^s par jour	7.10 ^s
	A Michel Boisvert pour une journée idem	1.10.
	A Camiran pour trois journées idem	4.10
	A Joseph Lamirande et Antoine Augé pour huit jours et demie idem à raison de 30 ^s par jour	12.15.
	A Jacques Jean pour trois journées idem à 30 ^s	4.10.
	A Lagerne pour trois journées idem à 30 ^s	4.10.
	A Lamirande pour une journée à idem	1.10
		<hr/>
		936#15 ^s
		<hr/>

Achapt de Foin

480	Bottes de Lassiray à 20# le %	96#". ^d
700	idem de Laroche à 20	140."
680	idem des Dames Ursulines à 20	136."
350	idem du S. Cardin à 20	70."
100	idem du même	18."
500	idem de la Veuve Leclair à 20	100."
50	idem de Millet à 18	9."
100	idem de Joseph Lamirande	18."
25	idem de Boutinville à 18	4.10.
107	idem de Dutrat à 20	21.8.
138	idem de Rivard à 20	27.12.
100	idem de Toutant à 20	20."
100	idem d'Etienne Lamy	20."
43	idem de Bourguinville à 20	8.12.
74	idem de Louis Dutramblé à 20	14.16.
151	idem D'Antoine Cottenoire à 20	30.4.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

15 idem de Dejarlais à 20	3."
375 idem du S. Richerville à 22 rendu aux forges	82.10.
259 idem du même à 22 idem	56.19.7.
54 idem de Pinard à 20	10.16
100 idem de Noel Carpentier à 20	20."
103 idem de Preville à 20	20."
205 idem du S. Richerville fils à 20	41."
1200 idem du S. Tonnancourt à 20	240."
1300 idem de Fleurant à 20	260."
280 idem de Bechet pour compte de la Compagnie	
100 Bottes du S. Laframboise pour le compte de la Compagnie	
800 idem de Desrivieres Sicard pour idem	
300 idem de Bruneau pour idem	
1000 idem de Lemaitre pour idem	
1150 idem de Lanouette à 20# le %	
<u>10939 Bottes</u>	<u>1698#19^{s7d}</u>

Feuillage et Dressage

Payé à Maurice Chapu pour dressage de 70 cordes et demie de bois à raison de 25# le %	17#12 ^{s6d}	
Pour feuillage de 52½ idem à 12#	6.6."	
Pour dressage de 37 idem à 25#	9.5."	44.11.6
Pour feuillage de 70 idem à 12#	8.8."	
Pour deux journées qu'il a été employé à racommoder un fourneau	3."	
A Tortocheau pour feuillage de 300 cordes à raison de 12# le %		36.""
A Girardeau pour feuillage de 100 cordes	12#." ^d	17.17."
Audit pour dressage de 25 cordes	5.17.	
A Benoist Bravard pour solde de 583 cordes qu'il a feuillé		24.19."
A Duval pour solde de 583 cordes qu'il a feuillées		41.13."
A Antoine Millot pour idem		16.16."
A François Boisvert pour idem		32.2."

A Dubillot pour 370 cordes de bois qu'il a dressée sur le chemin de la ville à 20#	74."."
A Nicolas Lefebvre pour 82 cordes idem qu'il a feuillé à la vente de chaillon de l'année dernière à raison de 12# le %	9.16."
A Geoffroy pour 407 cordes de bois qu'il a dressées à l'Etang dont les charbonniers ne luy ont payé qu'à 20# le % et que je suis convenu de payer à 22#10 ^s	10."."
	<u>307#14^s6^d</u>

Gages et Nourriture

des commis et autres personnes employées aux services des Forges.

Sçavoir

Au S. Alavoine chirurgien pour ses gages en ladite qualité depuis le quinze novembre jusqu'au huit janvier

43#.15^s

A Mad^e Cressé pour ses peines et soins pour recevoir les foins, avoines, et les envoyer aux forges, et autre choses pour le service des forges depuis le premier octobre jusqu'au premier aoust à 300# par année, cy

250."

Au R.Pere Augustin missionnaire pour ses honoraires depuis le premier octobre 1741 jusqu'au premier octobre prochain la somme de

200#. s d

Pour sa pension depuis le premier novembre dernier jusqu'au 20^e aoust à 50# par mois, cy

683.6.8.

483.6.8.

Au S. Cressé en qualité de maitre de forge pour ses gages depuis le premier octobre jusqu'au premier avril à raison de 800# par an faisant six mois

400#.

Audit S. depuis le premier avril jusqu'au premier aoust à 1200# par an

400.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Pour sa pension depuis le premier novembre jusqu'au vingt aoust à 50# par mois	1283.6.8.
	<u>483.6.8.</u>
Au S. Simonet fils pour fraix de voyage suivant l'ordre de Monsieur l'Intendant	107#.
Audit pour ses gages depuis le premier octobre jusques et compris le vingt-deux avril, ce qui fait six mois vingt deux jours à raison de 1000# par an	955.5.4.
	561.12
Audit pour sa pension depuis le premier novembre jusqu'au 22 avril ce qui fait cinq mois vingt deux jours à raison de 50# par mois	286.13.4.
	<u>286.13.4.</u>
Au S. Martel pour sa pension depuis le dix juillet jusqu'au vingt ^e aoust à raison de 50# par mois	66.13.4.
Au S. Lamorille ecrivain pour sa pension depuis le premier novembre jusqu'au 20 ^e aoust à 50# par mois	483#6 ^s 8 ^d
Audit pour ses gages à raison de 60# par mois depuis ledit tems	1063.6.8.
	<u>580."."</u>
Au S. Estebe pour sa pension depuis le premier novembre jusqu'au vingt ^e aoust à 90# par mois	725#
A luy pour ses peines et soins et pour dépenses extraordinaires qu'il a été obligé de faire ⁴	725."."
	<u>725."."</u>
	<u>5070#13^s8^d</u>

Payements faits pour le compte de l'ancienne Compagnie

Sçavoir

A Mathieu Dussaut pour autant à luy dû par ladite Compagnie,	41#." ^s d
A Julien Thomas pour autant à luy dû par l'ancienne Compagnie	14.8.6.

4. En blanc.

A René Bertrand	8.10.
A Pierre Lefebvre a compte de ce qui luy est deu par l'ancienne Compagnie suivant le billet tiré par M. Perraut sur M. Cugnet de la somme de 77 # 10 ^s no 106,	28.12."
Au S. Simonet fils à compte de ce qu'il luy est deu par ladite Compagnie	782.15."
A Nicolas Peletier suivant le billet du S. Simonet	44.13.
A Blanchard pour idem	36.5.
A Peltier suivant le billet du S. Perraut	17.18."
A Maurice Chapu dresseur suivant le billet du S. Simonet	176.14.6.
A Beriau pour idem	45.""
Au nommé Montigny suivant l'ordre de Monsieur l'Intendant pour fret de 81 tonneaux de fer qu'il a charroyé avec sa barque le mois de septembre 1741 des forges à Quebec	320.""
	<hr/>
	1515 # 16 ^s
	<hr/> <hr/>

Charoyé des Fers et autres Effets
pour le service des Forges

Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges	15 #."
Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montréal à raison de 8 # par tonneau	258."
Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges	1.10.
A Leveillé M ^e du batteau « La Manon » pour fret de soixante-neuf tonneaux et demy de fer qu'il a pris aux Trois Rivieres et porté à Quebec à raison de 8 # du tonneau	556."
Audit pour cent cinquante minots de bled qui a transporté dans son dit batiment de Quebec aux Trois	

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Rivieres, pour le service des forges à raison de 4 ^s du minot	30."
Audit pour un demy tonneau de munitions qu'il a transportés de Quebec aux Trois Rivieres pour idem à 8# du tonneau	4."
Audit pour quatre tonneaux un quart de munitions qu'il a porté dans son bâtiment aux Trois Rivieres pour idem à idem	34."
Audit pour quarante neuf milliers de fer qu'il a porté des Trois Rivieres à Quebec faisant 24 tonneaux ½ à raison de 8# du tonneau	196."
A Gaudro charretier pour dix-neuf voyages de marmittes qu'il a charroyées du bord de l'eau dans les magasins du Roy à raison de 5 ^s par voyage	4.15.
A Henry Luneau pour fret de seize milliers de fer pris aux Trois Rivieres et porté à Quebec à 8# du Tonneau	64."
Audit pour fret de huit tonneaux de marmittes pris audit lieu et porté à Quebec à 8#	64."
Au S. Tonnancourt garde des magasins du Roy aus Trois Rivieres pour fraix par luy faits audit lieu à la recette et chargement des fers suivant son compte	281.4.
	<u>1508#9^s</u>

Avances

faites aux ouvriers employés au service des

Forges

A Jacques Dunevert journalier	5# .3 ^s . ^d
A Louis Rechart idem	2.1."
A Francoeur dresseur	8.2."
A Le Maitre des Trois Rivieres	21.10."
A Terreau, chauffeur	2.""
A Chaillot, charbonnier	38.10.6.
A Delorme, fondeur	5.""
A La Bonnem charretier	4.""
A Blondin Clair	6.19."

LA BANQUEROUTE DE FRANÇOIS ÉTIENNE CUGNET, 1742

A Mergé, chauffeur	5."."
A Dhostel, idem	1.14."."
A Robichon, idem	".5."
A Lacquenay, idem	4.12."
A Jean Dubillot, dresseur	4.15."
A Pepin, maçon	20.16."
A Portugais, chartier	20."."
A Roy, boulanger	5.16."
A Mathieu Dussault	2.19."
A Bruneau pere, journallier	9.15."
A François Thomas, charbonnier	31.1."
A Volmié, dresseur	5.8."
A Pierre Perigord	12.19."
A Gilbert Bridon, dresseur	1.1"."
A Antoine Dupuy, charretier	6."."
A Maurice Chapu, dresseur	5.19."
A Vacourt, journalier	1.10."
A Benoist Bravard	22.9."
A François Boisvert, dresseur	17."."
A La Rose de Cour Noyer, chargeur	9."."
A Aubry Laisné, charbonnier	117."."
A St Cerny, chartier	1.16."
A Bouvet, taillandier	113.11."
A Shanschagrín, chargeur	23.13."
A Thomas Laynel, chartier	4.10."
A Jean Bapte Dupuy, idem	9."."
A Hambleton, chauffeur	6.1."
A Pierre Jobet, dresseur	12.10."
A Pierre, journallier	2."."
A Aubry freres, charbonnier	271.15.1.
A Godefroy, dresseur	7.5.6.
A Des Lauriers, chargeur	37.13."
A Pierre La Perle	13.16.10.
A Louis Riche	2.3."."
A Simon Blanchard dit Sans Regret	9.9."."
A Georges Jary	1.9."."
A François Le Maitre	9.7."."

A Jean B ^{te} Laliberté	4.8."
A Gervais Simon Onde	4.2."
A Ignace Poudrier	1.14."
A Desrosiers	3.8."
A Dufresne Laisné	6.11."
	<hr/>
	944#5 ^s 11 ^d
	<hr/>

Récapitulation de la Depense des forges
de St Maurice

Gages des forgerons, fondeurs, charpentiers et autres ouvriers employés au service des forges et du fourneau		9891 ["] 7 ^s 5 ^d
Gages de contremaitre charon et autres	2116.3.4	
Bois pour charbon	11234.10.	
Pour façon de charbon	9260.10.6.	
Charroy de charbon et gages de charretiers	3206.8.4.	
Diverses depenses	5641.2."	
Frais de chemins	1288.19.2.	
Charroy de mine	187.13.9.	
Achapt de vivres et autres munitions	3512#15 ^s 9 ^d	
A deduire pour double employ	330.""	3182.15.9.
Achapt de chevaux	600.""	
Achapt d'avoine	1576.10."	
Bois de chauffage et autres frais faits pour idem	936.15."	
Achapt de foin	1698.19.7.	
Feuillage et dressage	307.14.6.	
Gages et nourriture des commis et autres personnes employés au service des forges	5070.13.8.	
Payements faits pour le compte de l'ancienne Compagnie	1515.16."	
Charroyé des fers et autres effets pour le service des forges	1508.9."	
Avances faites aux ouvriers employés auxdites forges	944.5.11.	
	<hr/>	60168#10 ^s 11 ^d
		<hr/>

Pour depenses faites par lesdites forges depuis
le premier aoust dernier jusqu'au premier octobre
environ, cy 7500."."

A deduire

Les articles suivants qui ne sont em-
ployés dans le compte de l'autre part que
pour constater les payments faits par le S.
Estebe et qui ne doivent pas estre compris
dans la Depense,

Sçavoir

Payments faits pour le compte de l'an- cienne Compagnie, cy	1515 # 16 ^s	
Avances faites aux ouvriers employés au service des forges	944.5.11	2460.1.11
Total de la Depense		<u>65208 # 9^s 4^d</u>

Le produit des Forges de St Maurice est de :

Sçavoir :

15374 L de fer vendu à St Maurice à 20 # le %	3074 # 18 ^s
1567 idem en plaques à 25	391."
15958 à Montreal à 20	3191.12.
56844½ vendu à Quebec à 20	11368.18.
3019 idem pour être envoyé aux Isles à 18 # le %	543.8.4.
<u>92762 L ½</u>	<u>18569 # 16^s 4^d</u>
178356 L Envoyé au port de Rochefort par le vais- seau du Roy « Le Rubis » et la flute du Roy « Le Canada » à 16 # le %	28536.19.2.
<u>271118 L ½</u>	<u>47106 # 15^s 6^d</u>
4156 L Envoyé à l'Isle Royale pour les magasins du Roy dudit lieu à 16 #	664.19.2
62070 L ½ Restant à vendre dans les ma- gasins du Roy de Quebec, Montreal et des Trois Rivieres à 20 #	12414.2."
<u>337345 L</u>	<u>60185 # 16^s 8^d</u>
Total	

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

220 Milliers de fonte qui se trouvent plus qu'il n'y avoit lors de l'Inventaire de l'année dernière, qu'on estime 40# le millier, ce qui fait	8400#	65185#16 ^s 8 ^d
9000 L Idem en ouvrages de fonte à 20# le % cy	1800.	
	10200#	
A deduire pour vivres qu'il y a de moins	5200	5000.""

Je certifie le presant compte veritable. A Quebec le 2 octobre 1742. Estébe.

« Bigot au Ministre. », Quebec, 29 octobre 1749. A.P.C., Serie C 11 A, Canada, *Forges de Saint-Maurice*, vol. 110, tome 2, pp. 231-238.

Monseigneur

Depuis que j'ay eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du onze de ce mois que je ne pouvois vous adresser les pièces qui devroient estre visées dans l'arrest que vous vous proposiez de faire rendre sur la decharge que le Roy donne a Monsieur Cugnet et ses associés de la somme de 192642#7^s6^d pour autant qu'il leur avoit esté presté des deniers de Sa Majesté. en prenant en payement le procès verbal d'estimation de Saint Maurice et dépendances montant a 174849#6^s6^d.

J'ay pensé que quand même j'aurois reçu le projet de cet arrest je ne pourrois vous envoyer d'autres pièces que celles que j'ay qui concernent cette matière et en consequence j'ay l'honneur de vous les adresser, je n'en ay pas d'autres que celles cy jointes qui sont :

Trois obligations des intéressés aux forges de Saint Maurice envers le Roy qui forment leur débit montant a 192642#

L'ordonnance de Messieurs de Beauharnois et Hocquart sur la démission faite par les dits intéressés de leurs interests dans les dites forges.

Autre ordonnance qui contient les prétentions des créanciers de Monsieur Cugnet

L'arrêt du Conseil d'estat qui réunit au Domaine du Roy toutes les concessions faites pour cet établissement et ordonne l'estimation des dites forges et dépendances.

Et le procès verbal d'estimation des dites forges et dépendances montant a 174849 #6^s6^d.

J'informay Monsieur Cugnet il y a environ quinze jour de la grace que Sa Majesté luy faisoit et a ses associes de prendre l'estimation de ces forges pour ce qu'ils luy devoient et qu'elle se chargeoit de rembourser Monsieur de la Tuillerie de ce que luy estoit dû.

Il y a eu en outre bien des payemens faits par le Roy aux ouvriers pour salaires et journées dus par ces messieurs lorsqu'il s'en sont démis. Sa Majesté leur fait un grand avantage en les liberant de leur dette moyenant ce procès verbal d'estimation, et si on espluchoit bien l'administration que le Sieur Cugnet a eu de la caisse de cette Compagnie, on pourroit voir que bien loin qu'Elle luy doive, comme il l'a prétendu, qu'il doit luy meme a ses intéressés, ce qu'il y a de certain c'est qu'ils luy ont donné de l'argent pour cette entreprise, mais il n'a jamais paru qu'il ayt mis du sien.

Je l'ay aussi informé des ordres que vous m'aviez donné de luy continuer la ferme de Tadoussac, mais qu'elle estoit affermée lors de la reception du duplicata de votre lettre et je luy ay ajouté que je scay si bien tous les stratagemes qu'il a joué pour paroistre pauvre aux yeux de ses créanciers, en detournant les recettes et vendant par dessous main, que si j'eusse reçû vos ordres avant le bail que j'ay passé, je les aurois suspendu pour avoir l'honneur de vous représenter ce qui en estoit. Et que j'avois trop les interests du Roy a cœur et la justice pour le voir jouir d'autant d'avantages qu'il avoit eu depuis 1737. sans avoir payé un sol a ses créanciers, pour ne pas vous supplier d'y mettre ordre.

Il me dit sur le champ que ce poste l'avoit ruiné au lieu de l'enrichier, qu'il ne valoit rien et que je luy rendrois justice par la suite par le compte que le nouveau fermier m'en rendroit.

Je luy répondis qu'il devoit donc m'avoir obligation de l'en avoir déchargé.

Il m'ajouta qu'il payeroit tous ses créanciers sous deux ans, qu'il avoit pris son parti pourvû que le Roy prit pour sa dette les baux qu'il a fait des postes de Témiscamingues, Michipicoton et Camanistigoya, qui sous neuf ans l'un portant l'autre devoient luy

donner 39m# de profit, les 7500# qu'il doit remettre tous les ans a Monsieur de la Jonquièrè payés.

Je n'acquiesceray point, sans un ordre de votre part, a prendre ces baux en remboursement de sa dette. Il peut arriver des contretemps, comme celuy de la guerre, ou quelque dérangement parmi les sauvages qui causeroient une diminution dessus. Il y aura de quoy payer le Roy dans celuy de Tadoussac. Je feray faire des inventaires et des saisies au printemps prochain et j'ay donné ordre aux commis qui y sont établis, de ne faire icy aucun envoy de quelque espèce qu'il soit au Sieur Cugnet ni au nouveau fermier et que les postes estant abondamment pourvus, ils n'avoient qu'a s'occuper entièrement a faire la traite jusques a ce qu'ils eussent de mes nouvelles.

Les deniers du Roy seront assurés, mais cependant je ne les feray afin de pouvoir faire intervenir le controlleur, supposé que ses créanciers voulussent l'obliger a les payer sur le champ, Il faut luy laisser prendre de arrangemens.

Il y a des fonds en france, ayant gagné des sommes dans la traite de Tadoussac depuis 1737. et fait un commerce considérable de farine et marchandises, sous prétexte qu'elles provenoient du surplus de ses fournitures de traite.

Il a fait cette année pour 80m# de pelleterie, castor ou huiles.

Il debite néanmoins que depuis qu'il en a la régie, la recette n'a fait que balancer la dépense, c'est ce que je ne luy passera pas, Je n'obligeray a compter cet hyver. Il a cependant trouvé le moyen de jouir pendant 1747. 48 et 49. de ce poste sans donner un sol au Roy quoiqu'il ayt eû près de 20m# de profit l'année dernière et autant celle cy.

Le parti que j'ay pris est le seul moyen de le faire entrer en payement avec ses créanciers, qui se plaignent avec juste raison de ce que le Roy toleroit qu'il s'enrichit a leurs dépens et qu'il abuse de ses bontés.

Il vient de vendre pour 47m# de pelleteries et je suis persuadé que lorsqu'il aura mis tous ses fonds en sureté, il fera des mémoires pour vous persuader et a ses créanciers qu'il est ruiné et que s'il avoit conservé ce poste il auroit tout payé en peu. Il m'a

cependant bien assuré qu'on luy rendroit justice et que le nouveau fermier verroit qu'il n'y a rien a gagner dans cette traite.

J'ay l'honneur d'estre avec un profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très

obeissant serviteur

Bigot

A Quebec, le vingt neuf Octobre mil sept cent quarante neuf.

Cameron NISH,
professeur à l'Université Sir George Williams
et
directeur de recherche,
Centre de Recherche en Histoire Économique
du Canada français